



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de Terre-Neuve-et-Labrador 2018-2019

Le 27 mars 2018

Le mardi 27 mars 2018, le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, l'honorable Tom Osborne, a présenté le budget 2018 intitulé « Bâtir notre avenir » (*Building for Our Future*).

Voici un résumé des faits saillants sur les plans économique et fiscal de ce budget.

Perspectives budgétaires et économiques

Le déficit pour 2017-2018 s'élève à 812 millions de dollars, et le déficit prévu pour 2018-2019 est de 683 millions de dollars. Le budget de 2018 prévoit que les prix du pétrole s'établiront à 63 \$ US le baril et que le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sera de 0,79 \$ US.

Le budget de 2018 prévoit des revenus de 7,67 milliards de dollars et des dépenses de 8,36 milliards de dollars. Les dépenses comprennent un investissement de

619,7 millions de dollars dans les infrastructures, dans le cadre d'un plan sur cinq ans totalisant 2,5 milliards de dollars.

Les emprunts bruts pour le budget de 2018 s'élèveront à 1,45 milliard de dollars, et les nouveaux emprunts nets pour la durée du plan fiscal 2022-2023 du gouvernement sont augmentés de 1,4 milliard de dollars.

Le produit intérieur brut (PIB) réel a diminué de 3,4 % en 2017, principalement en raison de la baisse des dépenses en immobilisations due à d'importants projets qui passent de la phase de développement à la phase de production. Le PIB réel devrait diminuer de 0,8 %, en raison d'une nouvelle baisse des investissements dans des projets importants et d'un ralentissement des dépenses de consommation.

Mesures visant l'impôt des particuliers

Le budget diminuera graduellement la taxe de vente au détail sur l'assurance automobile d'au moins 5 % sur quatre ans; celle-ci passera ainsi de 15 % à 10 %. Dès le 1^{er} janvier 2019, la taxe diminuera de 2 %, puis de 1 % le 1^{er} janvier 2020, le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022. Le gouvernement a affirmé qu'il continuera d'examiner cette taxe pour évaluer la possibilité de réductions additionnelles futures.

Un crédit d'impôt pour bénévole de recherche et sauvetage a été mis en place. À compter du 1^{er} janvier 2019, les bénévoles de recherche et sauvetage admissibles pourront réclamer un crédit d'impôt non remboursable de 3 000 \$ dans leur déclaration de revenus provinciale.

Mesures fiscales concernant les entreprises

Le seuil de l'exemption à l'égard des charges sociales provinciales est augmenté; il passera de 1,2 million de dollars à 1,3 million de dollars à compter du 1^{er} janvier 2019.

Autres mesures

Le budget indique que les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'examen indépendant du système fiscal de la province et que les recommandations devraient être prises en compte pour le budget 2019.

En 2016, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de mettre en place un système fédéral de tarification du carbone. Le budget 2018 indique que le gouvernement finalise actuellement son approche provinciale de la tarification du carbone, approche qui sera communiquée plus tard au printemps.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site web du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité
Tél. : 416-601-6570

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Est du Canada

Tony Maddalena

Leader régional, Fiscalité
Tél. : 905-315-5734

Terre-Neuve-et-Labrador

Paul Greeley

Associé, Fiscalité
Tél. : 902-721-5599

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.